

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NO 1000-176-05-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1000-176-2014
« CONCERNANT LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME » DE LA VILLE DE LA TUQUE**

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 21 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ ***Règlement no 1000-176-05-2026 modifiant le règlement no 1000-176-2014 « concernant la gestion des règlements d'urbanisme » de la Ville de La Tuque.***

La nature de cette modification consiste à ajouter des dispositions liées aux conteneurs servant à l'entreposage au règlement n° 1000-176-2014 « concernant la gestion des règlements d'urbanisme ».

Ce règlement entre donc en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026).



Christian St-Gelais
Greffier

PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE

WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA

LE 24 JUILLET 2026